



# BULLETIN D'INSCRIPTION

MARCHÉ DE SAINT-NICOLAS LES 6 ET 7 DÉC. 2024

Organisé par Ronchamp Tourisme

Votre commerce / entreprise : .....

N° siret : .....

Nom du responsable : ..... Prénom : .....

Adresse: .....

CP /Ville : .....

E-mail ( + rapide pour nos échanges ) : .....

Téléphone : .....

Pour les exposants :

Votre véhicule : .....

Détail des produits exposés et vendus :

.....



**IMPORTANT : NE SERONT ADMIS, EXPOSÉS OU VENDUS, QUE LES ARTICLES ET PRODUITS, MENTIONNÉS DANS LE RÈGLEMENT ET VALIDÉS PAR L'ORGANISATION.**

**POUR LES EXPOSANTS, CE DOCUMENT EST A RENVoyer AVANT LE 5 NOVEMBRE. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

EMPLACEMENT EXTÉRIEUR (1)

COUVERT EN EXTÉRIEUR (2)

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE  
PUISSANCE APPAREIL ÉLECTRIQUE

4€ X .....M = ..... €

7€ X .....M = ..... €

1 X 12€ = ..... €

PUISSANCE : .....

EN INTÉRIEUR(3)

10€ X .....M = ..... € => limité à 6m par exposants

**TOTAL MARCHÉ DE SAINT-NICOLAS .....€**

**JE RECONNAIS AVOIR LU ET J'ACCEPTE LE RÈGLEMENT DES MANIFESTATIONS.**

NOM / PRÉNOM / FONCTION DU SIGNATAIRE

.....

DATE :

CACHET ET SIGNATURE :

**À NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT SIGNÉ**

(1) Emplacements extérieurs => possibles pour les 2 manifestations, dans la cour centrale de La Filature, mais il sera possible d'étendre aux abords selon le nombre de participants et/ou des contraintes d'accès secours.

(2) Emplacements couverts en extérieur => disponibles pour les 2 manifestations, sous la Halle Publique et sous les coursives de La Filature.

(3) Emplacements en intérieur => uniquement disponible pour le Marché de Saint-Nicolas.

Les places sont limitées dans les espaces couverts et intérieurs, elles seront attribuées par ordre d'arrivée. Nous ne fournissons pas le matériel aux exposants. Ils doivent apporter leur matériel (tables, chaises, présentoirs ...).

**Pour votre règlement, les chèques sont à établir à l'ordre de SPL Rahin et Chérumont.  
À envoyer à Ronchamp Tourisme - 25, rue Le Corbusier - 70250 RONCHAMP**

# 2024 RÈGLEMENT DES MANIFESTATIONS



## FOIRE D'AUTOMNE & MARCHÉ DE SAINT NICOLAS



La Foire d'Automne, le dimanche 6 octobre 2024 (de 10h à 18h) et le Marché de Saint-Nicolas, qui se déroulera sur **2 JOURS** - le vendredi 6 décembre 2024 (de 17h à 21h) et le samedi 7 décembre (de 10h à 18h) sont organisés par Ronchamp Tourisme, La Filature de Ronchamp et des associations partenaires.

**Les organisateurs se réservent l'exclusivité des activités de buffet et de buvette.**

Les emplacements seront attribués par les organisateurs. En aucun cas l'exposant ne pourra changer de place, et il s'installera sur la surface définie par l'organisation. Il n'y a aucune garantie que tous les exposants seront acceptés.

Pour le marché de Saint-Nicolas, nous comptons sur les exposants pour rendre leur stand attrayant et dans l'esprit des fêtes de fin d'année.

### VOS ENGAGEMENTS :

1) **Pour la Foire d'Automne** : respecter les horaires d'ouverture au public (10h00-18h00) - et à installer eux-mêmes leur stand pour que tout soit prêt avant l'ouverture de la Foire. **Pour votre installation, elle se fera à partir de 6h30 et jusqu'à 9h MAXIMUM** – après 8h30 l'emplacement n'est plus garanti.

**Pour le Marché de Saint Nicolas** : respecter les horaires d'ouverture au public, le vendredi de 17h00 à 21h00 et le samedi de 10h00 à 18h00 .

**Votre installation se fera : vendredi à partir de 14h30 et jusqu'à 16h30 MAXIMUM; samedi à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30 MAXIMUM** – après 9h30 l'emplacement n'est plus garanti.

2) Après déballage, avant l'ouverture de la Foire et du Marché, **les exposants devront avoir complètement évacué les véhicules de leur emplacement et les garer sur les parkings prévus à cet effet si cela est nécessaire,**

3) Respecter les différentes réglementations pour l'étiquetage, les emballages, la température, l'hygiène, la protection ...

4) Enlever vos débris et nettoyer votre emplacement en fin de journée.

### DÉMONSTRATION :

Les exposants ayant une activité d'artisanat et souhaitant faire des démonstrations de leur savoir-faire sur les événements, sont les bienvenus. Pourra leur être proposée la gratuité pour tout ou partie de leur emplacement (sur les espaces non couverts en priorité et sans électricité) à la condition que l'animation proposée soit continue et qu'elle complète celle des organisateurs.

#### A. Sont admis à participer à ces événements:

- Les producteurs qui vendent leur récolte à l'état brut ou à l'état transformé (sous réserve de conformité aux normes sanitaires et à la réglementation en vigueur),
- Les artisans/producteurs de produits gastronomiques régionaux dans la limite acceptable par les organisateurs et avec l'accord de Ronchamp Tourisme,
- Les artisans et artisans art (il faut que les produits présentés soit des produits OBLIGATOIREMENT faits main),
- Les particuliers, ils doivent déclarer sur l'honneur ne pas être commerçants, et qu'ils n'ont pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature durant l'année 2024 (article R312-9<sup>3</sup> du code pénal).

# 2024 RÈGLEMENT (SUITE)

## B. Pour valider votre inscription, il faut :

- le bulletin d'inscription rempli et signé,
- la fiche "JE SUIS EXPOSANT" remplie, avec le calcul de votre participation,
- la fiche "JE SUIS PARTENAIRE" remplie, avec le calcul de votre participation, si vous souhaitez également être présent sur les divers supports de communication,
- le paiement, en chèque, en espèces ou par virement, qui correspond au prix total de votre stand et de votre partenariat, doit être joint au dossier d'inscription.

**Tout formulaire d'inscription renvoyé par un exposant non accompagné du règlement ne pourra pas être pris en compte par l'organisation.**

.... Les exposants doivent également fournir les documents suivants :

- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (personnelle, pour les particulier), et aussi
- **Pour les commerçants non sédentaires:** la carte d'activités non sédentaires, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), titre ou carte mentionnant la profession pour les commerçants étrangers,
- **Pour les producteurs:** un certificat d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées agricoles (MSA),
- **Pour les métiers forains:** la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou livret de circulation, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), contrôle technique du métier valide.
- **Les exposants vendeurs en vin et alcool** sont priés de retourner une autorisation de débit de boisson avec le formulaire d'inscription. Il leur est conseillé d'en apporter un double pour le jour de la Foire.
- Les particuliers doivent joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.

## C. Mode de règlement :

- Par chèque, à l'ordre de SPL Rahin et Chérumont,
- En espèces,
- Par virement : SA RAHIN ET CHERIMONT SPL - 20 RUE STRAUSS 70250 RONCHAMP

Identification du compte pour une utilisation nationale			
10807	00024	72421153585	26
Code Banque	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
Domiciliation		BIC	
BPBFC LURE		CCBPFRPPDJN	

## D. Tous les exposants doivent lire et accepter ce règlement

Pour les exposants envoyant leur dossier par courrier, une réponse leur sera adressée par téléphone et/ou par mail. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte par Ronchamp Tourisme.

Les exposants, de par la signature de ce règlement, donnent leur accord et leur autorisation pour l'utilisation de photographies prises à l'occasion des différentes éditions de la Foire d'Automne et du Marché de Saint-Nicolas – photographies utilisées pour diffusion sur différents supports : internet, presse, vidéo, etc.

## Date, signature du Règlement et nom du signataire